

le



COMBAT
du Neuf Trois

N°3 - Janvier 2007

EDITO II N'EST JAMAIS TROP TARD POUR LUTTER

LA CNT C'EST QUOI ?

Un syndicat ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel. **De combat !** Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **Autogestionnaire !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. **Solidaire !** Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée. **Anticapitaliste !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons alors les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

Le **COMBAT SYNDICALISTE**

Journal des syndicats CNT

Offset, 12 pages, 2 couleurs, Format A3
ABONNEZ-VOUS !

www.cnt-f.org
combat-syndicaliste@cnt-f.org

Nous le savions tous déjà : la casse des statuts des fonctionnaires de l'Education Nationale était en bonne marche depuis pas mal d'années. De nombreux signes avant-coureurs étaient là pour nous rappeler que toutes les garanties statutaires ne seraient plus qu'un vague souvenir si nous ne réagissions pas à temps. La CNT avec d'autres (collectif emplois-jeunes, collectif des non-titulaires ...), nous avons donc dénoncé et lutté contre le recours de plus en plus systématique à des contrats précaires pour l'enseignement et l'encadrement scolaire (profs vacataires, emplois-jeunes, CES, CEC, CAE ...)

Cette année, le gouvernement a rassemblé tout l'attirail nécessaire pour une offensive sans précédent sur les emplois statutaires avec l'annualisation du temps de travail des profs, l'introduction des CDI dans le corps enseignant, une augmentation du temps de travail, le recours aux stages filés avec comme objectif une réduction des postes ...

De plus, le recrutement des emplois aidés de type CAE a petit à petit occupé des postes réels et indispensables dans les établissements tout en ne créant pas d'emplois permettant de vivre dignement : contrat de 20h avec 500€ de salaire mensuel. Tout cela a réduit les luttes sur les différents établissements pour des postes supplémentaires à de simples obtentions de postes en CAE, les nouveaux laissés pour compte des administrations d'état.

Nombreux étaient celles et ceux qui se sont opposés à mettre en avant la titularisation de tou-te-s sans condition de nationalité et de concours, créant ainsi une division entre les différents personnels avec, comme résultat, l'affaiblissement des luttes et des dynamiques collectives dans les établissements scolaires. A l'heure où les statuts sont menacés, ces réticences pourraient s'avérer dangereuses, au même titre qu'un refus des précaires à lutter aux côtés des personnels statutaires serait fatal pour eux-mêmes. Nous sommes tou-te-s dans le même Titanic.

Au regard de la situation, force est de constater une fois de plus que vouloir tirer par le haut la qualité des conditions d'enseignement et d'encadrement scolaire nécessite toujours plus de moyens humains et un meilleur investissement des différents acteurs de l'école qui ne sera rendu possible qu'avec la préservation des statuts, la disparition pur et simple des contrats précaires, avec l'emploi massif de personnels et la titularisation sans condition de nationalité et de concours pour tous les personnels précaires qui travaillent aujourd'hui dans tous nos établissements !

Se battre pour nos statuts, c'est se battre aussi contre la précarité, c'est se battre pour la titularisation de tou-te-s sans conditions !



www.cnt-f.org/fte
Pour en savoir plus, contacter la CNT ou suivre l'actualité sociale dans l'éducation...

EN BREVE *Romainville*

Les personnels du collège Gustave Courbet de Romainville (93) ont fait valoir leur droit de retrait deux fois en une semaine, le mardi 21 et le jeudi 23 novembre.

En effet, suite à une nouvelle intrusion dans l'établissement et à l'agression violente d'un surveillant, les personnels enseignants, très choqués, n'ont pas voulu prendre en charge les élèves mardi 21 novembre en considérant que les conditions de sécurité n'étaient plus remplies pour les accueillir dans des conditions normales. Les personnels de vie scolaire (surveillants et CPE) ont décidé de se mettre en grève jeudi 23 novembre. Ils ont été reçus par le proviseur vie scolaire de l'inspection académique qui a pu juger de la situation. Le collège a pourtant été ouvert malgré l'absence d'encadrement suffisant pour assurer la sécurité de tous. Toutefois, face aux difficultés de surveillance à la récréation de 10h00, le chef d'établissement a pris la décision de fermer le collège.

Les différents personnels alertent sur la dégradation rapide des conditions d'enseignement et de sécurité au sein de leur établissement depuis la rentrée. C'est pourquoi nous attendons en urgence des propositions concrètes : éclairage, rehaussement des grilles, postes de surveillants, remplacement de l'assistante sociale.

Romainville

Suite de la grève au Lycée Liberté de Romainville (93)

Plusieurs choses ont été obtenues après la journée de grève massive au Lycée Professionnel Liberté de Romainville (93) du mardi 28 novembre :

- ▶ Une assistante sociale (à mi-temps) sera nommée dans l'établissement à partir du 15 décembre ;
- ▶ Un partenariat va être mis en place avec l'intervention dans l'établissement d'une psychologue scolaire ;
- ▶ Un dispositif FLE sera mis en place en Janvier avec l'intervention d'un enseignant d'une école primaire du XIX^{ème} arrondissement de Paris .

Par contre, pour le moment pas de réponse concernant la revendication de 2 postes supplémentaires de surveillants. Le Rectorat nous réserve sa réponse.

COUPS BAS ET COUPES SOMBRES...

PERSONNELS VIE SCOLAIRE, ATOSS, ENSEIGNANTS TZR, ENSEIGNANTS EN POSTE FIXE, TITULAIRES ET NON TITULAIRES...

Le dernier volet en date de la casse des statuts des personnels de l'Éducation est un projet ministériel de décret, visant à attaquer le statut des enseignants du second degré.

Après les ravages sur les statuts des personnels de Vie Scolaire et des ATOSS, les attaques sur les TZR, l'offensive de déréglementation des statuts, de démolition des acquis sociaux gagnés par la lutte, et de précarisation des personnels, se poursuit bon train. Le projet de décret et les discours qui l'accompagnent, prévoient la **flexibilisation des horaires**, une **mobilité géographique accrue**, l'inscription de la **bivalence** dans les statuts des enseignants, l'**augmentation du temps et des charges de travail**...

Toutes et tous concernés-es : CQFD

Cette nouvelle attaque vise en premier lieu, les titulaires. Mais qu'en sera-t-il des précaires qui travaillent à leurs côtés, sans bénéficier du même salaire ? La logique de gestion qui tente de s'imposer est une menace pour toutes et tous : que pour le même travail, existent des statuts différents et des salaires inégaux, c'est voir le champ laissé toujours plus libre, à des politiques de casse des statuts et de précarisation - par alignement sur des contrats toujours plus iniques et plus dégradés.

Cette attaque générale donne donc, à toutes et tous, une raison majeure et incontournable, pour exiger, collectivement et unitairement, la titularisation (sans conditions) de tous-tes les non-titulaires et pour réaffirmer un principe fondamental : à travail égal, statut et salaire égaux. Ce n'est qu'avec cette perspective, que les enseignants gagneront et que les titulaires actuels défendront leurs acquis. Ce n'est qu'à ce niveau de revendication, que notre lutte sera victorieuse, que des statuts et des salaires dignes, pour toutes et tous, seront reconquis, gagnés ou pré-

servés.

C'est dès maintenant qu'il faut lutter

Directives de l'OCDE, impératifs de la LOLF, Plan dit de « cohésion sociale », audits du ministère du Budget (menés pour le compte du Ministère de l'Éducation Nationale) sur les grilles horaires en collège et en lycée... tout concourt, dans la perspective de cette novpolitique, à contractualiser les moyens, à privatiser les services publics, à inscrire le service public d'Éducation dans une double logique de performance et de rentabilité. Assurer – et c'est bien pour le compte du capitalisme – la généralisation de la logique et des lois du marché à tous les domaines, en méprisant les travailleurs et les usagers... le néolibéralisme n'en finit pas de frapper et de renouveler ses attaques contre nos acquis.

Contre ce projet de décret, nous revendiquons, avec la perspective de construction, par tous les personnels - puisqu'ils sont tous attaqués - d'un rapport de force collectif :

- > Le retrait du projet de décret modifiant le statut des enseignants
- > La titularisation sans condition de concours ni de nationalité, de tous les personnels précaires, aujourd'hui en poste ou au chômage.
- > L'arrêt du recours à la précarité, aussi bien parmi les personnels enseignants que les personnels de Vie scolaire et ATOSS.
- > L'embauche de personnels à hauteur des besoins définis par les équipes elles-mêmes.
- > Le retour du statut de MI-SE.
- > Une véritable baisse du temps de travail pour les enseignants : 14 heures + 3 heures de concertation, sans perte de salaire.

C'EST NOUS QUI TRAVAILLONS, C'EST NOUS QUI DÉCIDONS.

Retrait du « protocole direction d'école » ! Retrait du « stage filé » !

Les syndicats soussignés constatent que ce protocole ne répond à aucune des revendications des enseignants chargés de direction ainsi que de l'ensemble des enseignants du primaire, notamment en matière indemnitaire, de décharge de service, de responsabilités et de clarification des tâches de travail.

Ils constatent que ce protocole permet l'économie de 4 000 postes par la mise en place de 16 000 « stages filés ».

Ils constatent que ce protocole introduit massivement la précarité des personnels avec l'embauche de 50 000 E.V.S., instaure l'affectation d'enseignants PE2 stagiaires sur des postes de titulaires (« stages filés »), ce qui ne répond par ailleurs nullement aux revendications et attentes des stagiaires et remet en cause la formation initiale. Ce protocole, comme de nombreuses réformes actuelles, est la conséquence directe de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF).

C'est pourquoi ils s'adressent à tous les collègues et demandent, avec eux, l'abrogation de ce protocole. Ils exigent :

- la nomination d'enseignants titulaires sur tous les postes occupés par des PE stagiaires.
- l'arrêt du « stage filé », pour une réelle formation initiale avec notamment l'augmentation du nombre de semaines de stage en pratique accompagnée encadré par des maîtres formateurs.
- la satisfaction des revendications sur la direction d'école : la prise en compte par des mesures salariales et des décharges de temps de service des missions de direction d'école.

Nous envisageons la possibilité de demander audience, avec cette pétition, à l'inspection académique, au rectorat ainsi qu'au ministère. Nous chercherons également l'unité avec les autres départements et au niveau national.

Signez, faites signer la pétition !

**Retrait du « protocole direction d'école »
Retrait du « stage filé » !**

Nom - Prénom	Affectation	Fonction	Signature

La lutte à Saint-Denis ne s'use que si on s'en sert...

Béatrice est professeur des écoles sur Saint-Denis; elle est titulaire remplaçante sur un poste à Zone d'Intervention Limitée (ZIL). Même si elle fait traditionnellement des remplacements courts, elle se trouve placée sur un congé parental de 6 mois avec une classe de petite section maternelle. Après 4 semaines de cours du lundi au samedi, Béatrice reçoit un coup de fil de l'Inspection de circonscription. Se tablant sur l'absentéisme du samedi matin en maternelle (qui est variable d'une école à l'autre et même d'une semaine à l'autre tant les parents choisissent de mettre leur enfant à l'école tel samedi et pas tel autre), l'Inspecteur exige que Béatrice aille faire un remplacement en CE1 dans l'école d'à côté. Si des enfants se présentent à l'école le samedi, tant pis pour eux; si les instits en profitent pour se voir en concertation pédagogique, ça se fera sans Béatrice...

C'était sans compter sur l'esprit de résistance de la collègue qui a tout de suite demandé le soutien de l'équipe et a contacté un délégué syndical de la CNT. Informée de ses droits, sûre du soutien du syndicat et des collègues, Béatrice indique à l'inspecteur que ce type de procédé est contraire à sa mission (assurer la continuité des enseignements et de la présence dans l'école y compris le samedi) et à l'intérêt des élèves. Ce dernier voyant le refus argumenté et la possibilité de bras de fer engagé par la collègue a préféré se rétracter !

Nos chefs n'ont jamais autant de pouvoir que celui qu'on leur donne, par peur de la hiérarchie ! C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons !
Béatrice l'a prouvé par les faits !

SNUDI 93



« Suppression de la carte scolaire » ou la volonté politique d'aggraver les inégalités scolaires et sociales

« L'assouplir », « en finir avec », « la supprimer » les politiciens candidats à la présidentielle ont le verbe haut et la dent dure contre le nouvel ennemi public N°1 : la carte scolaire. Après la méthode dite « globale », le collège unique et les ZEP (établissements « ambition réussite » permettant aux meilleurs élèves de choisir leur lycée dans l'académie), c'est la sectorisation des élèves dans leur établissement géographique qui est l'objet de toutes les croisades.

Alors la carte scolaire est-elle l'hydre à abattre ou l'acquis à défendre ?

Dans le cadre actuel, la première des raisons invoquées par les parents quant au choix de l'établissement fréquenté par leurs enfants est pour les collèges public hors secteur : « cet établissement a bonne réputation, il est bien fréquenté » (selon *Le choix de l'établissement au début des études secondaires*, note d'information du ministère de l'éducation nationale, Août 2001).

On voit bien que les autres motifs de dérogation souvent évoqués (comme les fameuses demandes de Langue Vivante 1) ne sont que des justifications plus acceptables moralement.

Actuellement les demandes de dérogation sont acceptées ou refusées par les rectorats. Assouplir ou supprimer la carte scolaire permettrait de généraliser les dérogations et non plus d'en bloquer une partie. A quoi conduirait cette mesure ?

Elle autoriserait les familles « favorisées » (car les familles très favorisées font majoritairement le choix du privé) notamment au niveau des diplômes à avoir accès à un panel d'établissement plus large. Ce qui reste de la fameuse « mixité sociale » serait balayé. Evidemment ce ne sont pas les familles les plus fragiles socialement qui profiteraient de cette réforme. Les écoles des « beaux quartiers » opéreraient une sélection drastique de leur public. De toutes façons, ce ne sont en au-

cun cas les familles aux revenus les plus modestes et ayant le moins de diplômes qui dérogent le plus à la règle. Ces milieux salariés et ouvriers ne sont pas les mieux armés pour réussir à placer leurs enfants dans l'établissement choisi « hors secteur » carte scolaire. Ce ne serait donc en aucun cas la possibilité pour les enfants des catégories sociales les plus défavorisés d'être scolarisés dans les écoles publiques des quartiers chics !

Cette volonté d'en découdre avec la carte scolaire est donc bel et bien la réponse à une demande des classes sociales favorisées (du point de vue culturel ou financier). Ces dernières ne souhaitent qu'une seule chose : que soit levée la barrière dérogatoire qui les contraint dans leur choix. Il est évident que ce combat n'est pas le nôtre.

Mais il ne faut pas se leurrer sur la « mixité sociale » ; elle demeure toute relative ! Et cela pour plusieurs raisons. Une catégorie sociale telle que les chefs d'entreprise (selon l'étude précitée) utilise, dans sa majorité, la stratégie de l'« évitement », c'est-à-dire qu'elle se réfugie dans le privé afin d'éviter des établissements vus comme « mal fréquentés ».

En second lieu, la non mixité sociale des écoles est très souvent due à une ségrégation urbaine manifeste. Le refus de construction de logements sociaux par certaines municipalités, le coût exorbitant du parc locatif privé renforcent la constitution de véritables ghettos urbains d'un côté et de villes aisées de l'autre. La mixité sociale peut-elle avoir le même sens à Neuilly (où il y a 21% d'ouvriers et d'employés dans la population active) qu'à Saint-Denis (où il y en a plus de 68 %, selon le recensement Insee 1999) ? Elle prétend faire cohabiter ensemble des personnes quelles que soit leur niveau de vie. Même si le mélange est préférable à la ségrégation, il n'a en aucun cas l'ambition de réduire les inégali-

tés. Or c'est bien la question centrale qui détermine notre combat syndical : la lutte pour l'égalité sociale.

Alors si supprimer ou assouplir la carte scolaire ne peut et ne sera jamais notre combat, la conserver dans l'état actuel des inégalités sociales et scolaires n'est pas pour autant notre objectif.

Aller vers l'égalité scolaire c'est travailler non pas à « donner plus à ceux qui ont moins » mais à « donner ce qui est nécessaire (quel qu'en soit le coût budgétaire) à ceux qui ont moins ». Pour faire baisser de manière significative l'échec scolaire des enfants des classes sociales défavorisées, l'économiste Thomas Piketty estime qu'il faut réduire considérablement la taille des classes. C'est au mouvement syndical de s'unir pour obtenir les postes de titulaires correspondant aux besoins.

Aller vers l'égalité sociale, c'est lutter pour rompre avec l'actuelle répartition des richesses en faveur du capital qui n'offre que bas salaires, précarité et chômage aux salariés.

Seul un mouvement de grève générale interprofessionnelle nous permettra d'aboutir sur ces revendications.



07/12/06 : grève au LPO Jean Moulin du Blanc Mesnil (93)

Les personnels du Lycée Jean Moulin du Blanc Mesnil, soutenus par les syndicats CGT, CNT et SNES, se sont mis en grève ce jeudi 07/12 pour réclamer la contractualisation des enseignant-e-s vacataires de l'établissement, ainsi que le paiement en temps et en heure de leurs traitements de novembre et décembre.

A mi journée, plus de 90 % des collègues sont en grève sur un établissement qui compte une vingtaine de contractuels et 7 vacataires pour 85 enseignants.

En effet, une collègue vacataire arrivée au bout de ses 200 heures s'est vu demander de ne plus assurer ses cours, le rectorat n'ayant « pas la certitude d'avoir les moyens de la contractualiser » (sic). Les élèves se retrouvent de fait sans professeur, inscrite « absente » par la direction de l'établissement alors qu'il s'agit d'un

licenciement qui ne dit pas son nom.

Par ailleurs, la direction de l'établissement a tardé à faire remonter les heures effectuées en novembre, ce qui repousse l'échéance de versement du traitement à début janvier. De plus, le rectorat prétexte le bouclage de l'exercice budgétaire fin novembre pour repousser à début janvier le versement des traitements. 2 mois sans salaires. Et on propose aux collègues en difficultés financières des pseudos solutions hallucinantes : prêt MGEN à taux zéro, chèque sur les deniers du chef d'établissement contre chèque de la collègue du même montant encaissable à échéance.

On invite de fait les collègues à mendier ce qui est leur dû : tout travail mérite salaire ! Situation inacceptable pour les collègues, aberration pédagogique, voilà le

vrai visage de la casse du service public d'éducation. A ceci se rajoute la pénurie de personnels TOS et vie scolaire, le non-remplacement ou remplacement tardif des collègues absents. Une situation explosive.

Contre le développement de la précarité dans l'établissement et plus largement dans l'éducation nationale, nous réclamons la contractualisation immédiate des collègues, mais il est important de rappeler que seul une titularisation sans condition des collègues précaires résoudra la question. de la précarité.

Section syndicale CNT du LPO
Jean Moulin

Lycée Jean Moulin,
Le Blanc Mesnil, le 7 décembre 2006

Monsieur le Recteur,

Les problèmes s'accumulent au sein de notre établissement et la dégradation des conditions de travail se fait ressentir au quotidien.

Une collègue vacataire s'est vu signifier la fin de sa vacation. La contractualisation lui avait été promise et aurait dû être automatique puisque elle a effectué plus de 200 heures au sein du lycée Jean Moulin. Pourtant cette contractualisation n'a pas eu lieu. Cette collègue a reçu l'ordre d'arrêter les cours en attendant une hypothétique contractualisation en janvier.

Cette situation est scandaleuse à la fois pour la collègue mais aussi pour les élèves qui se trouvent pénalisés.

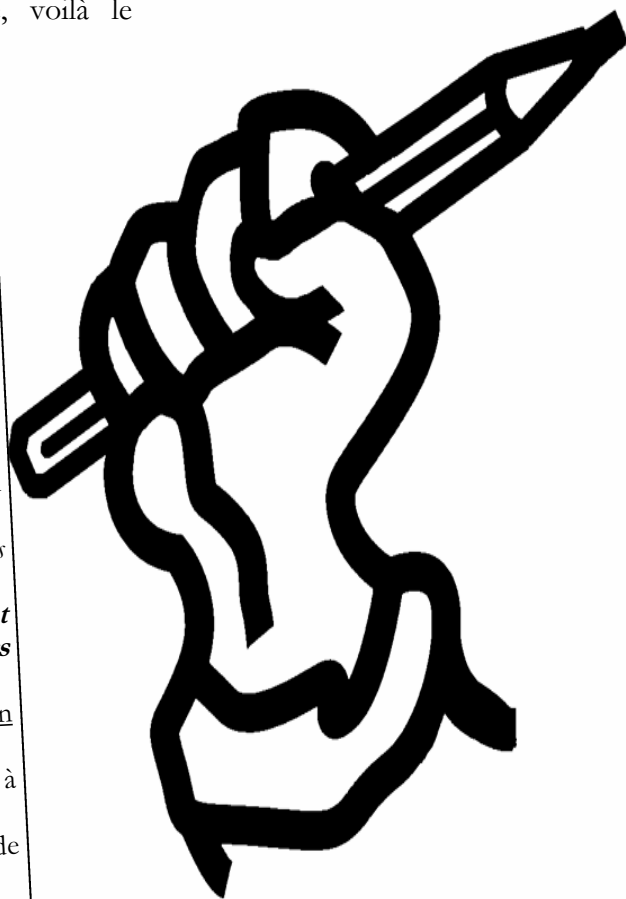
Par ailleurs, les 7 collègues vacataires du lycée ont appris qu'ils ne recevraient pas de traitement en décembre du fait de lenteurs administratives.

Quelle que soit l'origine de ce non paiement, il vous appartient d'y remédier au plus vite afin qu'ils puissent faire face à leurs obligations et vivre décemment.

Nous avons interrompu ce jour les cours en attendant une réaction forte de votre part.

Si votre réponse intervient rapidement, nous reprendrons les cours à 15 heures.

Sans règlement de cette situation, nous serons dans l'obligation de



Misère sociale et scolaire à Saint-Denis »

Depuis 2 ans des familles de Saint-Denis, en attente d'un logement décent, ont été placées par les assistantes sociales de la ville dans un hôtel du centre-ville, le Montagnard. « Faute de mieux », entend-on souvent ici ou là ... Placées par les services sociaux municipaux, ces familles (12 avec 30 enfants) ont été exploitées par le propriétaire de l'hôtel, qui leur a fait payer leurs chambres de 750 à 1200 € ! Pourtant les conditions de vie dans cet établissement ne justifient en rien des tarifs aussi élevés, bien au contraire ! L'entrée trop étroite et l'état effroyable des parties communes et des planchers ajoutent les risques d'incendie à l'insalubrité générale (sanitaires bouchés, coupures d'eau et d'électricité, etc.).

La présence de plomb dans l'eau et dans les peintures a causé le saturnisme chez plusieurs enfants. Un de ces enfants, scolarisé sur Saint-Denis, souffre de troubles neurologiques avérés qui nuisent, notamment, à sa scolarité. La souffrance de certains enfants dans l'enceinte scolaire est directement causée par des conditions de vie inacceptables. C'est cela l'« égalité des chances » ?

Pourtant, la lutte engagée par les familles et leurs soutiens a permis d'obtenir un arrêté d'interdiction de l'habitat en décembre

2005. Cela aurait dû conduire à la fermeture de l'hôtel et au relogement des familles. Mais la sous-préfecture ne s'est pas pressée pour faire aboutir ces démarches ... Aucune proposition de relogement n'arrivant alors que la fermeture de l'hôtel était prévue pour le 6 novembre, les familles ont décidé d'agir.

Elles se sont rassemblées devant la mairie et y ont installé

un campement de fortune, soutenues par le réseau solidarité logement. Elles exigent leur relogement dans des logements décents et des poursuites à l'encontre du gérant. Le 28 octobre, elles lèvent le camp, la mairie leur proposant un relogement dans un nouvel hôtel : le "Sovereign". Mais le combat continue jusqu'au relogement dans des appartements définitifs !



N'AUTRE école
ABONNEZ-VOUS
la revue de la CNT-FTE

Je m'abonne pour 5 numéros au prix de

20 (standard), 40 (soutien), à partir du numéro : ...

15 (étudiants, précaires...),

NOM, PRÉNOM

ADRESSE

C.P. VILLE

PROFESSION

PROFESSION

MAIL



Chèque à l'ordre de CNT-FTE
à renvoyer à CNT-FTE, N'AUTRE école
33, rue des Vignoles 75020 Paris.

CAE : TITULARISATION

Compte rendu sur l'entrevue avec le conseil régional d'Ile de France du Mercredi 13 décembre 2006 à l'appel du Collectif des Non Titulaires, d'Emancipation, de Sud Éducation et de la CNT Éducation Région Parisienne.

Nous nous sommes rassemblés devant le conseil régional d'Ile de France pour protester contre le recours systématique de personnels précaires (contractuels ou contrats aidés type CAE ou CAV ...) pour répondre au besoin criant de personnels d'entretien - cela fait des années qu'il n'y a pratiquement aucune création de poste chez les personnels TOS.

Depuis le début de la décentralisation, les contractuels sont gérés pour les lycées par le conseil régional et recrutés par le rectorat. Depuis peu, ce dernier s'occupe de tout et entre autre de recruter des personnels pour "couvrir les besoins". En réalité, 271 ont été recrutés parmi les personnels précaires. Le conseil régional ne recrute que le minimum de personnel pour couvrir les départs à la retraite. Seuls des contrats de CAE et CAV pour un salaire de 500 euros par mois couvrent donc partiellement ces besoins.

Le conseil régional nous annonce qu'ils sont "déterminés à résorber la précarité" mais il y a 1000 CAE et CAV et environ 700 contractuels soit 1700 contrats précaires.

A raison de 271 par an, il y en a pour 8 ans!

Pire, le recrutement des précaires continue.

Le conseil régional reconnaît se servir des contractuels pour tous les remplacements. Si on lui parle d' "équipe mobile de titulaires remplaçants", il annonce sans détour n'y avoir jamais pensé - faisant toutefois référence aux remplacements par les Titulaires sur Zone de Remplacement chez les enseignants qui ne fonctionnent pas bien selon leurs dires.

Des contractuels (131 sur Créteil, 27 sur Paris, 269 sur Versailles) se sont vus recrutés jusqu'au 31 décembre " en attendant que les personnels reçus au concours d'agent technique (ex OP) et de maîtrise soient recrutés par concours - concours ouvert en septembre au lieu du printemps pour des raisons de retard administratif.

Ces personnels vont donc se retrouver au chômage...Quelle considération est faite des conditions de vie de ces personnes ?

Le conseil régional a aussi affirmé ne faire que des contrats de 10 mois car la loi l'y oblige. Comment se fait-il que le conseil général de Seine-Saint-Denis fasse, lui, des contrats de 12 mois ? Les contractuels du conseil régional sont donc sensés vivre deux mois au chômage dans l'attente angoissante d'un éventuel nouveau contrat à la rentrée...De mieux en mieux...

Le conseil régional a tout de même reconnu par la force des

choses qu'un personnel CAE ou CAV qui a vu son contrat renouvelé "devait" être recruté puisqu'il avait la preuve qu'il pouvait "apporter toute satisfaction ". Au départ, il est évoqué un plan de titularisation puis un retour vers une contractualisation possible si les demandes remontent soit directement au conseil régional soit par l'intermédiaire du proviseur.

Organisons-nous, portons collectivement cette revendications de la titularisation de tous sans condition :unis nous sommes plus forts!

Créons des postes de remplaçants titulaires - avec des conditions de travail telles que ce statut soit un choix du salarié - en priorité par la titularisation sans condition de concours et de nationalité du personnel précaire en fonction dans les établissements scolaires!

Créons des postes de titulaires à la hauteur des besoins réels évalués par les salariés: ce sont les mieux placés pour les connaître!

Arrêt du recours aux emplois précaires!

Titularisation de tous les précaires sans condition de concours et de nationalité!

A travail égal, salaires & statuts égaux :

TITULARISATION
sans conditions des précaires ! 

CNT Fédération des Travailleur(se)s de l'Éducation
PALAIS DU TRAVAIL - 9 PLACE LAZARE GOUJON 69100 VILLEURBANNE
© Web : <http://www.cnt-f.org>
© Mail : fede-educ@cnt-f.org

COUPON D'ABONNEMENT AU CHAT DU 93



<input type="checkbox"/>	Je veux prendre contact avec la CNT éducation 93
<input type="checkbox"/>	je veux m'abonner au Chat du 93 (5 euros ou 10 euros en soutien chèque à l'ordre CNT-STE 93)
Syndicat CNT Education de Seine Saint Denis (93) Bourse du travail de St-Denis, 11, rue Génin, 93200 St-Denis Permanences: 3e mardi de chaque mois à p de 20h Tel : 06 66 53 59 49 Email : educ93@cnt-f.org	

Nom : Prénom :
 Profession : Statut : Etablissement :
 Adresse : tel : mail :

Imprimé par nos soins